



MAIRIE DE CHAMALIERES

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 JUN 2014

Le 27 juin 2014, à dix heures, au conseil municipal,

Les Membres composant le Conseil municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du 20 juin 2014, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, Mme Marie-Anne BASSET, M. Michel PROSLIER (jusqu'au rapport n° 11), Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Françoise GATTO, M. Xavier BOUSSET, Mme Julie DUVERT, M. Rodolphe JONVAUX, M. Gérard NOEL, Adjoints, Mme Marie DES TOUCHES DAVID, Mme Odile VAURY, M. Claude AUBERT, Mme Chantal LAVAL, M. Michel LACROIX, M. Pierre BORDES, Mme Monique COURTADON, Mme Michèle DOLY-BARGE, Mme Isabelle NAKACHE, Melle Christiane CREON, M. Marc BAILLY, Mme Christine ROGER, Mme Marie-Claude CAMINADA, M. Eric SPINA, Mme Hélène RIBEAUDEAU, M. Clément VOLDOIRE, Mme Brigitte VAURY-BILLEBAUD, M. Edgard COPET, Mme Christel POUMEROL.

Absent excusé et pouvoir : M. Jacques AUBRY a donné pouvoir à M. Rodolphe JOVAUX ; Mme Annick D'HIER a donné pouvoir à Mme Julie DUVERT ; M. Charles BEUDIN a donné pouvoir à M. Louis GISCARD d'ESTAING ; M. Claude BARBIN a donné pouvoir à Mme Marie-Anne BASSET ; M. Marc SCHEIBLING a donné pouvoir à M. Pierre BORDES ; M. Michel PROSLIER a donné pouvoir à Marie-José DELAHAYE à partir du rapport n° 12.

Monsieur Clément VOLDOIRE a été désigné Secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

En début de séance, Monsieur le Maire donne des informations sur les sujets et dossiers suivants :

- Comités de quartier
- Réforme des rythmes scolaires
- Incendie criminel à l'école Paul Lapie
- Entrepôts frigorifiques
- Tourisme - classement commune touristique
- Voyage et nouvelles animations pour les seniors
- Activités été du pôle ados
- Galas de danse
- Club d'escrime de la Rapière
- Opération Tranquilité Vacances
- Travaux et chantiers d'été

MOTION RELATIVE A LA REFORME TERRITORIALE

APPROUVE A LA MAJORITE
(3 ABSTENTIONS : E SPINA, H RIBEAUDEAU, C VOLDOIRE)

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

APPROUVE A LA MAJORITE
(3 ABSTENTIONS : E SPINA, H RIBEAUDEAU, C VOLDOIRE)

AFFAIRES GENERALES

N°1 : Modification des représentations au sein de commissions ou d'organismes

Suite à la disparition d'Alain BRESSON, Premier Adjoint, il a été procédé à une modification des représentations, entérinées par le Conseil Municipal du 10 avril dernier, au sein de commissions ou d'organismes dans lesquels il était prévu qu'il siège.

1) Commission d'Appel d'Offres (CAO) - scrutin de liste à la représentation proportionnelle (article 22-III du Code des Marchés Publics)

Michel PROSLIER auparavant désigné comme suppléant devient titulaire.

Les suppléants, désormais au nombre de 4, sont les suivants : Chantal LAVAL, Claude AUBERT, Françoise GATTO, Christel POUMEROL.

2) Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - scrutin de liste à la représentation proportionnelle (article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Julie DUVERT auparavant désignée comme suppléante devient titulaire.

Les suppléants, désormais au nombre de 4, sont les suivants : Claude AUBERT, Françoise GATTO, Chantal LAVAL, Eric SPINA.

3) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - désignation du Conseil sur proposition du Maire respectant le principe de la représentation proportionnelle (article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Désignation de Marie-Anne BASSET.

d'Accessibilité - désignation du Maire (article des Collectivités Territoriales)

Désignation du maire : Gérard NOEL. Le Conseil Municipal a pris acte de cette désignation.

5) Comité Technique (CT) - désignation du Maire

Désignations du Maire : Marie-José DELAHAYE en tant que titulaire et Marie-Claude CAMINADA en tant que suppléante. Le Conseil Municipal a pris acte de ces désignations.

6) Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) - désignation du Maire

Désignations du Maire : Marie-José DELAHAYE en tant que titulaire et Marie-Claude CAMINADA en tant que suppléante. Le Conseil Municipal a pris acte de ces désignations.

7) Association Mouvement d'Art Contemporain - désignation du Conseil sur proposition du Maire (statuts de l'association)

Désignation de Christine ROGER.

8) Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) - scrutin secret à la majorité absolue (articles L5211-7 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; statuts du syndicat)

Election de Marie-Claude CAMINADA en tant que membre titulaire.

9) Commission locale Chaîne des Puys - Faille de Limagne - désignation du Conseil sur proposition du Maire

Désignations de Monique COURTADON en tant que titulaire et Marie-Claude CAMINADA en tant que suppléante.

10) Comité des œuvres sociales du personnel

Désignation de Louis GISCARD d'ESTAING à la place de Marie-José DELAHAYE.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°2 : Modification des désignations au sein des commissions municipales thématiques

Suite à l'entrée au Conseil Municipal, dans la séance du 16 mai 2014, de Marie-Claude CAMINADA de la liste majoritaire « Pour Chamalières, une équipe d'union en action » et de l'élection de Gérard NOEL en tant que 9^{ème} Adjoint, il a été procédé à une modification des désignations au sein des commissions municipales thématiques.

Les modifications des désignations sont les suivantes :

- Commission A : Cadre de vie - Développement durable - Propreté - Espaces verts - Equipements - Travaux - Voirie - Circulation - Stationnement : Charles BEUDIN remplace Gérard NOEL en tant que membre de la commission (Gérard NOEL devenant un des Adjoints référents) ;
- Commission B : Action sociale - Solidarité - Vie associative - Action humanitaire et caritative: Marie-Claude CAMINADA remplace Marie DES TOUCHES DAVID ;

Habitat - Logement : Marie-Claude CAMINADA

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°3 : Désignation de personnes qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Savarounes

Décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres et modifiant le code de l'action sociale et des familles. Le Conseil d'administration de l'EHPAD Les Savarounes est composé de 12 membres dont deux personnes qualifiées.

Madame Jacqueline CHARMES et Monsieur Jacques LEPRON sont reconduits sur ces fonctions.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°4 : Adoption du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal

Article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le projet de règlement intérieur fait l'objet d'un complément et est adopté.

APPROUVE A L'UNANIMITE

CONTRATS ET CONVENTIONS

N°5 : Rapport d'activité 2013 de Q-PARK concernant le stationnement payant de voirie

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité 2013 de Q-PARK concernant le stationnement payant de voirie.

PREND ACTE

N°6 : Groupement de commandes pour la réfection de la voirie rue de Bellevue

La rue de Bellevue étant située à la fois sur CHAMALIERES et CLERMONT-FERRAND, la réfection de voirie s'effectuera par le biais d'une convention constitutive de groupement de commandes entre les deux communes, dont le coordonnateur du groupement est la Ville de Clermont-Ferrand.

Le coût prévisionnel des travaux est de 122 000 € TTC, réparti de la manière suivante :

- . Ville de CLERMONT-FERRAND 70 %
- . Ville de CHAMALIERES 30 %

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour la réfection de la chaussée de la rue de Bellevue et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

N°7 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Afin de permettre les recrutements, l'intégration ou la promotion des agents, l'évolution des besoins de la Collectivité ou l'adaptation des temps de travail, la Commune est amenée à faire évoluer régulièrement son tableau des emplois et des effectifs.

porte à la connaissance du Conseil Municipal la
tion du tableau des emplois et des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois et des
effectifs telle que présentée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°8 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique
placé auprès de la commune de Chamalières avec maintien du paritarisme et
décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

La date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs
au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents relevant de
la Fonction Publique Territoriale est fixée au 4 décembre 2014.

L'article 1^{er} du décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités
techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités
territoriales et de leurs établissements publics substitue la dénomination de Comité
Technique (CT) à celle de Comité Technique Paritaire (CTP) et tire les
conséquences de la suppression du paritarisme (les représentants du personnel et
des collectivités ne seront plus nécessairement désignés en nombre égal).

Le Comité Technique, dans sa séance du 13 juin 2014, a émis les avis suivants :

- 6 représentants du personnel titulaires : à la majorité de 5 voix sur 8
- paritarisme maintenu : à l'unanimité
- voix délibérative du collège employeur : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en
nombre égal le nombre de représentants suppléants)
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de
représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du
personnel titulaires et suppléants
- de donner voix délibérative aux représentants de la Collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°9 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène de
Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès de la commune de Chamalières
avec maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de
la collectivité

Au moins dix semaines avant la date du scrutin, une délibération de l'organe
délibérant de la Collectivité auprès de laquelle est placé le CHSCT doit fixer le
nombre de représentants titulaires du personnel après consultation des syndicats
déjà représentés au Comité Technique ou, à défaut, des syndicats ou sections
syndicales qui ont fourni leurs statuts et la liste de leurs responsables à l'autorité
territoriale.

Le Comité Technique, dans sa séance du 13 juin 2014, a émis les avis suivants :

- 6 représentants du personnel titulaires : à la majorité de 7 voix sur 8
- paritarisme maintenu : à l'unanimité
- voix délibérative du collège employeur : à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 (et en
nombre égal le nombre de représentants suppléants)

tarisme numérique en fixant un nombre de Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

- de donner voix délibérative aux représentants de la Collectivité.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TARIFS

N°10 : Structures de petite enfance / Baby Centre de Loisirs - proposition d'actualisation tarifaire pour l'année 2014-2015

Les tarifs des établissements pour la garde des enfants de moins de 4 ans sont établis sur la base des tarifs horaires arrêtés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans le cadre des conventions relatives à la Prestation de Service Unique.

Les tarifs du Baby Centre de Loisirs sont, quant à eux, fixés par la commune, excepté celui de la tranche inférieure de quotient familial qui est fixé par la CNAF. Chaque année, la tarification de cette structure fait l'objet d'une actualisation de l'ordre de 2 %.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'actualisation des tarifs à la journée ou demi-journée des enfants de plus de 4 ans du Baby Centre de Loisirs selon le tableau ci-dessous et à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le tarif minimum reste inchangé. Il inclut le repas.

2014 - 2015	Tarif journée	Tarif demi-journée	Repas
QF supérieur à 800 € mensuels	13,59 €	10,19 €	5,20 €
QF compris entre 401 € et 800 € mensuels	12,31 €	9,24 €	5,20 €
QF compris entre 201 € et 400 € mensuels	10,88 €	8,16 €	5,20 €
QF inférieur ou égal à 200 € mensuels	7,00 €	5,47 €	Repas compris

APPROUVE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

N°11 : Subvention exceptionnelle à l'AMAC pour l'organisation de la 9^{ème} triennale mondiale de l'estampe

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'AMAC pour l'organisation de la 9^{ème} triennale mondiale de l'estampe.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

N°12 : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2013 - budget principal - budgets annexes

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

administratifs pour l'exercice 2013 - budget

Le maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°14 : Affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget principal - budgets annexes

Le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°15 : Décision modificative N° 1 - Budget 2014

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget principal et du budget annexe de l'eau.

APPROUVE A LA MAJORITE

(3 ABSTENTIONS : E SPINA, H RIBEAUDEAU, C VOLDOIRE)

N°16 : Convention de financement de la Ville de Chamalières au SIVU Tourisme ROYAT-CHAMALIERES pour l'année 2014

Le budget prévisionnel 2014 du SIVU s'élève à 426 550 €. La répartition des recettes est la suivante :

- taxe de séjour : 65 000 € (Royat : 46 800 € ; Chamalières : 18 200 €)
- subvention du Casino : 95 800 €
- subvention des deux communes (crédits inscrits au budget primitif 2014 de chaque commune) :
 - o Royat : 110 071,18 €
 - o Chamalières : 138 671,18 €
- résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2013 : 17 007,64 €

Afin de préciser les modalités de subventionnement au SIVU, le Conseil Municipal approuve la convention tripartite (SIVU - Ville de Chamalières - Ville de Royat) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N°17 : Convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de l'Institution Sainte-Thècle

Depuis 1984, en vertu d'une délibération du 12 octobre et du contrat d'association en date du 7 décembre, la Ville de Chamalières verse une participation financière à l'Institution Sainte-Thècle (école privée) au titre des dépenses de fonctionnement matériel des classes primaires et maternelles. Cette participation est accordée en fonction de l'effectif des élèves de l'établissement dont les familles résident à Chamalières.

En 2007, les modalités de ce financement ont été revues en application des dispositions de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Il convient de renouveler la convention pour l'année scolaire 2013-2014 en réajustant le forfait communal sur la base d'une nouvelle évaluation du coût d'un élève du secteur public (dépenses salariales, dépenses matérielles, administration générale, entretien et renouvellement d'équipements).

Le montant de la participation communale est fixé à 37,82 € de prestations en nature (transport scolaire, ATE). Avec un effectif de 142 élèves chamaliérois, le montant du forfait communal s'élève ainsi à 125 415,82 € pour 2013/2014.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2013/2014, à engager et mandater les dépenses correspondantes sur le budget communal 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 18 : Convention d'occupation d'un équipement sportif avec le collège Sainte-Thècle

Les installations du complexe sportif Pierre Chatrousse sont mises à disposition du Collège Sainte-Thècle.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention entre la Ville de Chamalières et le Collège Sainte-Thècle qui fixe, entre autres, le coût de location de la structure.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention d'occupation du complexe sportif Pierre Chatrousse entre le Collège Sainte-Thècle et la Commune pour l'année scolaire 2013/2014 en maintenant le tarif communal à 20 € par collégien et par an, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à inscrire et à encaisser les sommes correspondantes au Budget Communal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

N° 19 : Modification de la garantie d'emprunt au bénéfice de l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour l'opération Les Berges de la Tiretaine sise 37 Boulevard Berthelot

Le Conseil Municipal du 21 février 2013, avait accordé à l'OPHIS du Puy-de-Dôme une garantie d'emprunt pour quatre prêts d'un montant total de 3 150 000 €. A ce jour et compte-tenu des annuités déjà payées, le montant des prêts s'élève à 2 667 540 €.

Ces emprunts sont destinés au financement d'une opération de construction de 20 logements situés « *Les Berges de la Tiretaine* » 37 Boulevard Berthelot à CHAMALIÈRES.

Il convient de modifier les termes de la délibération du 21 février 2013 afin de prendre en compte l'évolution du dispositif de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) concernant les garanties apportées par les collectivités territoriales aux prêts destinés au financement des opérations de logement social.

Désormais, en raison de l'indexation des taux d'emprunts sur le taux du livret A, les délibérations des collectivités garantes ne doivent plus mentionner les caractéristiques financières des prêts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations mais annexer les contrats de prêts à leur délibération.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2013 et de délibérer de nouveau selon les formes souhaitées par la Caisse des Dépôts et Consignations.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISION

Conformément à la délibération du 10 avril 2014 et en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à Monsieur le Maire d'informer le Conseil Municipal de la décision suivante :

ent de l'emprunt N°0763398 auprès de la Caisse

Emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + inflation) contracté le 13/12/2007 pour un montant de 500 000 €.

Capital restant dû au 01/01/2014 : 336 056,70 €

Objet du réaménagement : limiter la volatilité de l'indexation en la remplaçant par une indexation adossée au taux du livret A.

Les autres paramètres de l'emprunt restent inchangés.

PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Fait à Chamalières,
Le 30 juin 2014

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING